



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi premier décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Stockholm, ce 12 novembre. Hier on joua l'opéra intitulé *Christina*. La salle étoit pleine. Le roi y assista avec le régent. Plusieurs passages analogues à la liberté, furent sentis par le peuple & vivement applaudis. Le régent au lieu de bouder, eut le bon esprit de se mettre de la partie, & applaudit lui-même avec chaleur à toutes les allusions favorables au peuple.

De Coblenz. Quinze cents paysans travaillent journellement ici & dans les environs de Lahn, à des ouvrages défensifs, pour empêcher l'ennemi de passer. On élève trois redoutes à Montauban, l'une à droite, l'autre à gauche, & la troisième en avant. Il y aura huit pièces de canon sur la première, & quatre sur les deux autres, avec deux obusiers.

La Chartreuse va être mise aussi en état de défense. On y élève des ouvrages ; on y transporte des vivres & des munitions de toute espèce. Il en est de même à la citadelle, où l'on vient de mettre une compagnie d'artilleurs de plus.

On a monté toutes les pièces de gros calibre à la Chartreuse, à la citadelle & sur les remparts. Tous ces préparatifs sont bien beaux ; mais les Prussiens sont harassés ; ils se battent pour un despote, & ils savent bien que la liberté vaut mieux que l'esclavage. Voici l'état des troupes ennemies dans nos contrées :

De Limbourg à Wetzlar ..	6000	}	hommes.
De Limbourg à Coblenz ..	8000		
Dans la citadelle de Coblenz	1400		
à la Chartreuse	1000		
Dans la ville	3000		
Sur les deux rives du Rhin.	7000		
Malades	8000		
Total	34400		

De Parme, ce 11 novembre. Deux mille prêtres émigrés sont passés dans ce pays. Ils étoient tous dans une pauvreté extrême. Les bons Parmesans les ont secourus ; mais le prince a pensé qu'il étoit trop tard pour les accueillir *selon son cœur*, & il ne leur a donné que 24 heures pour sortir de ses états.

Paris. Une députation de la section de la République s'est présentée à la commune le 27 novembre. Voici l'extrait de son adresse.

« L'assemblée, après avoir entendu la lecture d'un procès-verbal dressé par son comité, & d'une lettre du citoyen Collin, administrateur du département & membre du directoire, qui compromet d'une manière grave, le ministre de l'intérieur, un citoyen a dit Un décret de la convention du 31 octobre dernier, article VII, porte : « Les » scellés seront reconnus & levés par des commis- » saires choisis ou nommés à Paris par le directoire » du département. » Article IX. « Les direc- » toires du département veilleront à la conser- » vation . . . »

« Eh bien ! c'est au mépris de ce décret que le ministre de l'intérieur envoie le citoyen Ferrière, pour enlever du bois à brûler de l'hôtel de Saint-Priest, maison du sequestre où les scellés étoient apposés par votre section, croisés par le département qui seul a le droit de les lever.

« Citoyens, frémissez quand vous voyez un ministre se conduire ainsi ; frémissez de le voir chargé de tous les diamans du Garde-Meuble sans en avoir dressé de procès-verbal. . . » frémissez de le voir chargé d'une responsabilité de 12 millions pour des achats de farine. Necker eut la même mission, & il ne tint pas à lui de nous faire périr de faim . . . Necker faisoit des livres patriotes, écri-voit des lettres comme Rolland . . .

« L'assemblée, après avoir entendu les réflexions du citoyen, vivement indignée de la conduite du ministre de l'intérieur, arrête qu'elle regarde comme chose urgente de faire connoître la conduite du ministre Rolland. »

Après avoir entendu l'adresse de la section de la République, relativement au ministre Rolland, qu'elle dénonce avec preuves, le conseil-général arrête que les députés de cette section déposeront sur le bureau l'arrêté de ladite section, copie du procès-verbal du comité, qui fait la base de la

dénonciation & la lettre du citoyen Collin, membre du département ; donne acte au procureur de la commune des dénonciations faites, invite le citoyen à rédiger la dénonciation de l'enlèvement de l'argenterie de la Madelaine par le ministre Rolland, après vérification & renvoie le tout à la commission par lui précédemment nommée pour en rendre compte.

§ *Le ci-devant prince Charles Hesse, aujourd'hui citoyen français.*

« Ami & frère, je vous annonce une nouvelle révolution, & je me félicite d'avoir pu y contribuer. Le 20 novembre, le peuple de Montméliard a planté l'arbre de la liberté dans tous les carrefours de la *ci-devant souveraineté*. Le prince & tous ses adhérens ont été rayés de la liste des souverains, & le conseil permanent a formé sur-le-champ une garde nationale. Les volontaires du Doubs, en garnison à Blamont, avoient parmi eux plusieurs originaires de cette principauté ; ils ont quitté leurs drapeaux pour se joindre aux bataillons qui forment leurs concitoyens ; & ils vont consolider la révolution. D'ici à 15 jours, vous recevrez sans doute une demande en réunion à la République française.

« A Porentruy, la révolution est à son comble. L'effigie du ci-devant roi de France a été guillotinée sur la place. Une figure de plâtre de l'évêque de Bâle étoit placée au-dessus de celle de Louis XVI ; l'inscription du ci-devant roi étoit : *Louis XVI, dernier roi des Français* ; celle de l'évêque de Bâle étoit : *A ton tour, paille !* La cocarde tricolor est par-tout triomphante. »

Après ces détails, Charles Hesse nous en donne quelques autres fort importants sur les commissaires Launay, Vast & Vincent ; il nous rappelle qu'il a été lui-même leur dénonciateur ; mais alors sa voix a été étouffée comme elle l'avoit été à l'occasion de Montesquiou. Il ajoute : « Mais on a oublié deux insignes frippons, & je vous somme au nom

de la loi de les faire connoître : l'un s'appelle Toulouse, premier commis du bureau de Launay, & qui est en état de découvrir toutes les impuretés commises dans l'armée du Midi; l'autre se nomme Grand-Maison, commissaire-ordonnateur avant Vincent. Il a trouvé le moyen de se faire blanchir de ses iniquités, en en partageant le fruit avec Montesquiou; & à cet égard j'interpelle nominativement les incorruptibles Vitey & Dabois-Crancé.

» Je vous dénonce également un abus criminel & journalier sur ces frontières. Les émigrés arrivent en foule; les uns avec des certificats frauduleux, les autres comme cavaliers ou domestiques. Je fais la chasse de la *bête puante*, jour & nuit; mais je demande un décret qui puisse couper le mal dans sa racine: car à la veille d'une guerre avec les Suisses & sur une frontière aussi mal approvisionnée que celle-ci; cela pourroit avoir les suites les plus dangereuses; car le ministre de la guerre, quoiqu'il soit patriote & vertueux, n'a pu encore compléter le système de défense . . . »

§. Le citoyen Condorcet fait successivement des adresses aux différens peuples de la terre, pour les engager à se rendre libres & à suivre le plan de la révolution française: déjà il en a composé deux, l'une aux Bataves, l'autre aux Espagnols. C'est dans l'histoire de ces peuples qu'il cherche les raisons qu'ils doivent avoir de s'affranchir: aux Bataves, il leur dit, vous n'aviez pas de stadhouder; aux Espagnols, c'est une tyrannie étrangère que celle des Bourbons: en commentant ainsi l'histoire, il ne manquera pas de trouver des raisons pour engager tous les peuples de la terre à s'affranchir, puisque les peuples existoient avant les rois; & puisque après plus de mille ans de règne, la famille de Bourbon n'a pas été respectée par les Français, il n'est aucun trône qui ne risque d'être culbuté, si l'on veut toujours revenir à une époque antérieure au premier moment de leur souveraineté.

§. Nous n'occupons jamais nos lecteurs des

querelles individuelles qui s'élèvent dans le sein de la commune de Paris, des Jacobins, de la convention même; en général, nous les croyons contraires à l'intérêt public; & ces discussions, où chacun hurle de grosses injures contre ses adversaires, nous semblent ces rixes qui s'élèvent aux portes des spectacles, entre les accapareurs de billets d'entrées qu'on auroit bien tort de croire faire partie de la pièce qu'on va jouer dans l'intérieur. Les journalistes, en adoptant un parti, pour ou contre, nourrissent leurs haines, & le combat ne cesse que lorsque le public, bien ennuyé, finit par chasser les champions. Nous parlerons cependant d'une brochure qui vient de paroître.

Réponses au prussien Cloatz, par Roland, Kersaint, Guadet & Brissot. Voilà une guerre de quatre contre un, & de quatre Français contre un Allemand: la partie est trop inégale. Les quatre champions entrent d'abord en lice par un avertissement commun que nous allons donner à nos lecteurs. « Le prussien Cloatz, a publié un libelle, sous le titre de: *ni Marat ni Roland*, dont le véritable objet étoit de désigner au voutean des assassins; Roland, Kersaint, Guadet, Buzot, Barbaroux, Brissot, &c., en les accusant d'être *fédéralistes*, c'est-à-dire, de vouloir diviser la France en Républiques fédérées. Il étoit nécessaire de repousser cette accusation, & elle est pulvérisée dans les lettres qu'on va lire. » Après cette petite excursion en corps, les combattans se présentent tour-à-tour dans l'arène. C'est Roland qui joute le premier: il lance à son ennemi le trait suivant. « L'orateur du genre humain (on sait que le prussien Cloatz s'est nommé ainsi) trouve très belles & très bonnes les journées des 2 & 3 septembre; il peut avoir ses raisons: quant à moi, je les abhorre; j'ai fait mon possible pour en arrêter les événements; je les déplore comme la honte de l'humanité & l'œuvre de quelques brigands. » Kersaint succède à Roland, mais il dédaigne de lutter avec Cloatz: c'est aux Jacobins qu'il conte ses prouesses. Vient ensuite Guadet qui dit être dans l'indignation de la lâcheté de Cloatz. Enfin voilà Brissot qui arrive armé de pied-en-cap, & qui pousse des bottes à outrances. Ecoutez-le bien. « On voit bien comment les frippons peuvent & doivent s'accorder du système du prussien Cloatz. — Répondre sérieusement aux niaiseries d'un fou, ce seroit calomnier les hommes éclairés. — . . . Cloatz est dévoué à une faction de brigands qui le méprisent comme un transfuge. »

» Clootz n'est pas plus fidèle espion au comité di-
» plomatique, que chez Roland. . . . J'ai vu
» Clootz, je ne dis pas très équivoque, mais très
» prononcé contre les patriotes &c. »

Il faut pourtant convenir que tout cela est fa-
blime, nos chers concitoyens !

§. Beaumarchais a su échapper à la lestesse de
l'exécution du mandat d'arrêt lancé contre lui.

§. On ballote aujourd'hui dans les sections,
Chambon, médecin, & Lullier, l'accusateur pu-
blic. Garlas dit que c'est un ballotage entre la
probité & le Maratisme.

C O N V E N T I O N N A T I O N A E L L E.

Séance du jeudi 29 novembre au soir.

Cette séance consacrée aux élections du prési-
dent & des secrétaires, a amené l'élection de Bar-
rere à la présidence, & de Trailhard, Saint-Juit,
Saint-André pour secrétaires.

Rhul a fait un rapport sur la contribution de
Worms, inutilement & mal appliquée sur le ma-
gistrat pauvre par lui-même, tandis que le noble a
été épargné. Renvoyé au comité diplomatique.

On réclame sur le mandat d'arrêt lancé contre
Gardret, & on renvoie l'examen au comité.

Présidence du citoyen Barrere.

Séance du vendredi 30 novembre.

L'ex-ministre la Coste, en prison depuis dix
jours, se plaint de n'avoir point été interrogé. Le
comité rédigera dans les 24 heures, le décret
d'accusation.

On écoutoit Cambon sur les marchés de Malus,
commissaire des guerres de Dumoutier, lorsque le
Cointre de Puyravellan, commissaire nommé avec
Bitoteau, Thuriot & Mauve, pour apaiser les
troubles suscités dans le département d'Eure &
Loire, partis mercredi dernier, a paru à la tribune
au grand étonnement de la convention.

Monté à la tribune, le Cointre dit, qu'arrivé à
Chartres, on lui annonce que le rassemblement
des révoltés est à Courville. Les commissaires veu-
lent s'y transporter; on leur offre de la force, ils la

refusent. Ils arrivent à huit heures du matin à
Courville, ils parlent aux perturbateurs; d'abord
ils sont assez bien reçus. Le rassemblement se porte
dans un champ, se dispose en bataillon carré; ils
entrent au milieu, ils haranguent. Bientôt des hur-
lemens affreux se font entendre, à bas les aristo-
ocrates, les endormeurs, à la halle. Alors on se
jette sur les commissaires, on les divise, on veut
jetter Bitoteau à la rivière, on frappe le Cointre,
Mauve est excédé. On alloit les assommer lorf-
qu'une voix proposa de conduire les commissaires
à la halle & de leur faire taxer le bled. On les
monte sur des sacs, & le poignard sur la gorge, les
séditieux les forcent à taxer le bled. La résistance
eût été inutile, ils signent. On dit que la cherté du
pain est la cause de l'insurrection; mais il ne vaut
à Chartres que 2 sols 6 deniers. Les séditieux veu-
lent une loi agraire, taxer le prix des baux & tous
les comestibles. Ils disent que la *chambre de Paris*,
c'est ainsi qu'ils appellent la convention, ne fait de
loix que pour les riches, pille la trésorerie nationa-
le, & veut abolir le culte catholique. Les commis-
saires ont trouvé le moyen d'échapper.

Péron demande qu'on porte des forces sur
Chartres. Danton dit que le jugement traînant du
prisonnier du Temple est cause de cette fermenta-
tion, qu'en faisant tomber sa tête, on feroit
tomber l'espérance des royalistes. Robespierre de-
mande que dès demain on fasse tomber cette tête.
Bezot ne trouve aucun rapport entre le jugement
de Louis & la rédition du Loiret; il ne faut pas
parler par un jugement précipité à des malheurs qui
lui sont étrangers. On décrète.

Tous les discours relatifs à l'affaire du ci-devant
monarque, seront déposés sur le bureau, afin qu'elle
puisse porter lundi, un jugement définitif. — Il
fera fait une adresse pour éclairer les habitans du
Loiret. Le conseil exécutif sera tenu de s'assembler
pour aviser, sur-le-champ, aux moyens à prendre
dans cette circonstance. La conduite des commis-
saires qui ne sont pas morts à leur poste est im-
prouvée & leur taxation annullée.

Une lettre du général Westerman annonce la
prise du premier fort de Namur; il espère que la
citadelle de cette ville & celle d'Anvers seront
inévitablement réduites.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On
peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.